



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 janvier 2002

Original: français

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine

I. Introduction

1. Dans la déclaration de son président en date du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25) portant révision du mandat du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), le Conseil de sécurité m'a prié de continuer à le tenir régulièrement informé des activités du BONUCA et de la situation en République centrafricaine, en particulier dans les domaines du dialogue politique, de la réconciliation nationale et du respect des droits de l'homme. Le présent rapport fait suite à cette requête.

II. Situation politique

2. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité en date du 21 septembre 2001 (S/2001/886), la situation politique en République centrafricaine est restée marquée par les suites de la tentative de coup d'État du 28 mai 2001. La Commission mixte d'enquête judiciaire a remis le 9 octobre 2001 ses conclusions partielles au Président Ange-Félix Patassé. Celles-ci ont été aussitôt transmises aux autorités judiciaires compétentes. Il était prévu que le procès des putschistes s'ouvre au mois de décembre 2001. Ce procès concernerait environ 700 personnes, dont 70 sont en garde à vue et 628 en fuite.

3. La situation politique, demeurée précaire au cours de cette période postcoup d'État, s'est détériorée lorsque le Président Patassé a relevé le général Bozizé de ses fonctions de chef d'état-major général des forces armées centrafricaines le 26 octobre 2001.

4. Le 2 novembre 2001, un mandat d'amener du Procureur de la République a été pris à l'encontre du général Bozizé, suite à la découverte de caches d'armes dans son quartier de résidence à Bangui. Le général s'est opposé à l'exécution de ce mandat et a constitué autour de lui une garde pour sa protection.

5. Le 3 novembre 2001, mon Représentant, le général Lamine Cissé, a entamé une mission de bons offices, en engageant des négociations entre les deux parties. En vertu de concessions non écrites que les deux parties auraient consenties de part et d'autre, le Président Patassé aurait promis de nommer le général Bozizé à un autre poste, et aurait envisagé la possibilité de recourir à son droit de grâce dès l'aboutissement de la procédure judiciaire.

6. De son côté, le général Bozizé semblait favorable à une audition par la Commission d'enquête, en présence de mon Représentant, dans les locaux du BONUCA. Cette formule avait également été envisagée par le Ministre de la justice qui proposait même de surseoir au mandat d'amener. Le général Bozizé s'était engagé le 6 novembre 2001 auprès de mon Représentant, à lever les barricades érigées depuis le 2 novembre sur la route nord, dont la fermeture commençait à asphyxier la capitale.

7. Il ne restait plus qu'à présenter dans un document les concessions mutuelles des parties. Mais, dans la matinée du 7 novembre, les troupes gouvernementales ont donné l'assaut sur les positions du général Bozizé et ses éléments qui s'attelaient à enlever les barrières, en présence de deux officiers du BONUCA, dépêchés sur les lieux pour assister à l'ouverture de la route du nord. Le général Bozizé et ses partisans (estimés à 300 hommes) se sont repliés à la frontière tchadienne. Le



général Bozizé a trouvé refuge au Tchad avec une partie de ses troupes; les autres ayant choisi de rester en territoire centrafricain, avec leurs armes. Le Président Patassé a ultérieurement fait état de l'interception, dans la nuit du 6 au 7 novembre, d'une communication téléphonique selon laquelle le général Bozizé préparait un coup d'État.

8. Les autorités centrafricaines ont demandé au général Bozizé de se présenter devant la justice de son pays, en se fondant sur le « caractère exclusivement judiciaire » de l'affaire. Évoquant la Constitution tchadienne qui prohibe l'extradition de réfugiés politiques vers leur pays d'origine ou tout autre pays où leur sécurité ne sera pas garantie, le Président Déby s'est opposé à toute extradition du général Bozizé. Le Président tchadien suggère en revanche une négociation à laquelle l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les Nations Unies seraient associées.

9. Le 7 novembre 2001, la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès des Nations Unies m'a informé que la Jamahiriya arabe libyenne, avec le consentement du Gouvernement centrafricain, se proposait de faire face à cette nouvelle crise politico-militaire par l'envoi en République centrafricaine d'observateurs internationaux et d'une force de maintien de la paix composée de contingents d'États africains, y compris de pays voisins.

10. Le 14 novembre 2001, le Président Patassé a rétrogradé le général Bozizé au rang de soldat de 2e classe, avec perte des droits à pensions et décorations, pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'État », en le rayant des contrôles des forces armées centrafricaines.

11. L'ex-général se trouverait actuellement à Sahr, dans le sud du Tchad. La présence de ses partisans en territoire centrafricain a donné lieu à un certain nombre d'affrontements avec les forces gouvernementales, notamment le 23 novembre et le 5 décembre. Depuis le 26 novembre, une partie de ses éléments ont été refoulés et sont rentrés en territoire tchadien. Ils ont été désarmés par les forces armées tchadiennes.

12. L'ancien chef d'état-major des forces armées centrafricaines affirme être favorable à des négociations avec les autorités de son pays. Telle est aussi la position du Tchad qui lui a accordé l'asile politique. En effet, le 14 novembre 2001, le chef de l'État tchadien m'a fait transmettre, par l'intermédiaire

de mon Représentant à Bangui, un message en ce sens, en sollicitant mon intervention auprès du Président Patassé afin que ce dernier accepte la négociation sur le sort du général Bozizé et de ses hommes.

13. Des efforts ont été entrepris au niveau régional en vue de trouver une solution négociée à cette nouvelle crise centrafricaine. Ainsi, une délégation de la Communauté des États sahélo-sahariens (composée des Ministres des affaires étrangères du Burkina Faso, de la Jamahiriya arabe libyenne et du Tchad et de l'Ambassadeur du Soudan à N'Djaména) et une autre de l'OUA (comprenant le Secrétaire général adjoint) sont arrivées à Bangui le 7 novembre 2001 et ont été reçues en audience par le Président Patassé. La délégation de l'OUA, qui a séjourné à Bangui du 7 au 12 novembre 2001, a rencontré tous les acteurs politiques et les organisations de la société civile, afin d'explorer avec eux les voies et moyens de trouver une solution durable à la crise centrafricaine.

14. Au plan intérieur, l'affaire Bozizé n'a pas manqué d'ajouter à la tension persistant entre la majorité et l'opposition. Les partis politiques d'opposition ont publié, le 14 novembre 2001, une déclaration aux termes de laquelle ils ont demandé, entre autres, une amnistie en faveur du général Bozizé et de ses hommes, la dissolution de la Commission d'enquête judiciaire sur le putsch manqué du 28 mai 2001 et le retrait des troupes libyennes de la République centrafricaine. Cette déclaration a suscité une vive réaction de la présidence de la République qui a accusé les leaders de l'opposition de complicité avec les putschistes.

15. Une issue pacifique de l'affaire Bozizé est souhaitable afin d'éviter, d'une part, de créer l'instabilité et l'insécurité au nord de la République centrafricaine et, d'autre part, de contribuer à une détérioration des relations sous-régionales. C'est la raison pour laquelle j'appuie toutes les initiatives sous-régionales visant à restaurer le calme et la stabilité en République centrafricaine.

16. Dans son communiqué final (S/2001/1148, annexe), le Sommet africain restreint sur la paix et la stabilité en République centrafricaine, qui s'est tenu à Khartoum le 3 décembre 2001, a décidé notamment d'établir, pour une période transitoire, une force de maintien de la paix en République centrafricaine; de former un comité politique pour la réconciliation nationale en République centrafricaine; de créer un

fonds financier de soutien à la République centrafricaine. Quant au Sommet de Libreville, qui a lieu les 4 et 5 décembre 2001, il a notamment décidé de la création d'un comité ad hoc des chefs d'État pour la relance du dialogue politique en République centrafricaine; il a également demandé au Président Patassé de prendre des mesures d'apaisement et lancé un appel pressant à la communauté internationale pour une assistance à l'économie centrafricaine. Mon Représentant, qui a assisté aux deux sommets, continuera à appuyer les efforts des dirigeants africains afin que la sous-région ne soit pas déstabilisée par un nouveau conflit.

17. Répondant aux nombreux appels à l'apaisement, les autorités centrafricaines ont mis fin, le 24 décembre 2001, à toutes les poursuites judiciaires engagées contre l'ex-général Bozizé et ses hommes. Je félicite le Président Patassé pour cette heureuse initiative et l'encourage à persévérer dans ses efforts de réconciliation nationale.

18. L'ex-général Bozizé a posé un certain nombre de conditions pour son retour à Bangui dont la proclamation d'une amnistie générale, le départ des troupes étrangères, l'annulation de l'envoi d'une force de maintien de la paix en République centrafricaine et l'organisation d'un dialogue national.

19. En matière de dialogue politique et de réconciliation nationale, des initiatives ont été prises par le Gouvernement, suite, entre autres, aux bons offices de mon Représentant. En prélude à une prochaine rencontre entre le Président Patassé et l'ensemble des leaders des partis politiques, le Premier Ministre a reçu ces derniers le 23 novembre 2001. J'espère que ceci annonce l'amorce d'un futur dialogue politique pour lequel le BONUCA ne ménage aucun effort. En effet, depuis la rencontre entre le Président Patassé et la classe politique centrafricaine le 25 juin 2001, plus aucun contact n'avait eu lieu entre la majorité et l'opposition. Selon mon Représentant, cette rencontre pourrait avoir lieu incessamment.

20. En outre, les autorités ont lancé un appel aux militaires ayant suivi l'ex-général Bozizé, à regagner leurs casernes, sans crainte et en toute sécurité. À l'occasion de la commémoration de la fête nationale, le 1er décembre, le Président Patassé a lancé un appel solennel au retour des réfugiés civils de Zongo (République démocratique du Congo). Sous l'impulsion du BONUCA et avec le concours des

agences du système des Nations Unies, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un comité a été mis en place, le 29 novembre 2001, en vue d'examiner les modalités pratiques d'accueil des réfugiés. Le retour officiel est timide, mais de nombreux réfugiés ont discrètement rejoint Bangui. Le BONUCA et les agences des Nations Unies s'emploient à donner toutes les assurances aux réfugiés et ont envisagé des mesures spécifiques à cet effet.

21. Ces initiatives, qui seront ultérieurement complétées par un appel au retour des militaires ayant trouvé refuge en République démocratique du Congo et au Congo, contribueront sans doute à restaurer progressivement la confiance et à rétablir le dialogue et la concertation entre les Centrafricains. D'ores et déjà, le couvre-feu a été allégé depuis le 1er décembre 2001.

III. Situation sociale

22. L'apaisement sur le front social, constaté au lendemain des événements du 28 mai 2001, s'est confirmé. Les travailleurs ont délibérément évité de recourir à tout mouvement social et ont observé la même attitude pendant l'affaire Bozizé.

23. Au cours des nombreuses séances de travail que mon Représentant a tenues avec les responsables syndicaux, ces derniers ont convenu qu'en dépit de la justesse et de la légitimité de leurs revendications, ils n'allaient pas, par des arrêts de travail, fragiliser davantage la situation déjà précaire de leur pays. De son côté, mon Représentant continue à les sensibiliser sur la nécessité de maintenir le contact avec les autorités. Grâce à ses efforts continus, le dialogue social amorcé au mois d'août 2001, a pu se poursuivre.

24. Le Premier Ministre a ainsi reçu l'ensemble des dirigeants des syndicats le 21 novembre 2001, en prélude à une prochaine rencontre avec le Président Patassé. Au cours de cette rencontre, le chef du Gouvernement a réitéré l'engagement des autorités à déployer tous les efforts nécessaires en vue de trouver une solution définitive à la crise salariale.

IV. Situation des droits de l'homme

25. Pendant la période sous revue, des cas d'exécution extrajudiciaire et de détention arbitraire ont été signalés au BONUSA. Des atteintes graves au droit à la vie ont été commises, notamment par des éléments en uniforme. Ainsi, deux jeunes douaniers ont été froidement abattus le 29 juillet 2001, au motif qu'ils seraient d'anciens mutins.

26. Le recours à la pratique des fiches de renseignement crée une certaine inquiétude, dans la mesure où les fiches constituent assez souvent les motifs de nombreuses arrestations. Des cas de perquisitions intempestives à domicile ont été signalés à la section des droits de l'homme qui, par ailleurs, continue de recevoir des plaintes relatives à certaines arrestations. Ainsi, les 6 et 8 novembre 2001, deux députés, dont le Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale, ont été arrêtés sans que leur immunité ne soit levée, le Parquet invoquant le motif de flagrant délit.

27. La section des droits de l'homme du BONUSA a reçu de nombreuses plaintes relatives à l'exigence d'une autorisation de sortie pour tous les Centrafricains désireux de voyager par voie aérienne. Cette autorisation, délivrée aux intéressés par la Commission mixte d'enquête judiciaire, atteste de leur innocence par rapport au coup d'État manqué du 28 mai.

28. La situation carcérale demeure toujours préoccupante, en dépit des efforts déployés récemment par le Gouvernement pour réhabiliter la prison centrale de Ngaragba, détruite au cours des mutineries de 1997. Les locaux des brigades de gendarmerie et ceux de l'ancien Service d'enquêtes, de recherches et de la documentation (SERD) sont devenus des centres de détention où les personnes arrêtées depuis la tentative de coup d'État sont dans des conditions très précaires.

29. Le BONUSA continue de rendre des visites régulières aux détenus, aussi bien dans les provinces qu'à Bangui. C'est le cas de l'ancien Ministre de la défense, Jean-Jacques Démafouth, arrêté le 25 août 2001, mis en résidence surveillée et privé du droit de visite. C'est le cas également de l'ancien Bâtonnier, Me Zarambaud Assingambi, arrêté le 26 septembre pour sa participation présumée au putsch manqué. Mon Représentant a déployé beaucoup d'efforts pour sa mise en liberté provisoire, intervenue le 10 décembre 2001.

30. Au lendemain de la tentative de coup d'État du 28 mai, des Centrafricains, craignant pour leur vie, avaient trouvé refuge dans l'ambassade de France, des États-Unis d'Amérique et du Tchad. Le Bureau a activement favorisé, dans le cadre d'une commission tripartite (Gouvernement/ambassades/BONUSA), la sortie de ces personnes depuis le mois de juillet 2001. Une attestation dûment signée par les membres de la commission tripartite a été, chaque fois, délivrée aux intéressés comme garantie de leur sécurité. Seules 10 personnes (sur les 113 enregistrées en juin 2001) restent encore réfugiées à la résidence de l'Ambassadeur de France à Bangui.

31. Il faut cependant noter que 17 personnes gardées à vue depuis la tentative de coup d'État, ont recouvré leur liberté le 12 novembre 2001, après leur audition par le parquet. Deux responsables religieux (dont un prêtre étranger, Directeur de la station de radio privée Notre-Dame) ont été récemment libérés, suite à des interventions diverses dont celle de mon Représentant.

32. Le Bureau a poursuivi ses activités de formation en matière de droits de l'homme, à l'intérieur du pays. De juillet à décembre 2001, ces formations ont concerné plus de 150 agents d'application des lois (gendarmes et policiers) des provinces de la Nana-Mambéré (ouest), de l'Ouham (nord) et de la Sangha-Mbaéré (sud-ouest).

33. Dans le cadre des activités commémoratives du cinquante-troisième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, un séminaire a été organisé du 10 au 13 décembre 2001 sur « le rôle de la justice dans le cadre de la consolidation de la paix ». Cette formation a regroupé une centaine de personnels de la justice (magistrats, avocats, notaires). Un autre séminaire au profit des maires, chefs de quartiers et chefs de villages, aura lieu au début de l'année 2002 en vue de les sensibiliser sur leur rôle dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Enfin, le Bureau poursuit ses programmes radiophoniques de sensibilisation, de dissémination et de vulgarisation des droits de l'homme.

V. Situation sécuritaire et militaire

34. Le putsch manqué du 28 mai 2001 et l'affaire Bozizé ont eu de graves conséquences sur les forces armées centrafricaines. Les effectifs de l'armée régulière se sont trouvés réduits de 1 300 militaires.

Les déserteurs les plus nombreux ont fui vers le sud, en République démocratique du Congo, les autres ayant suivi l'ancien chef d'état-major vers le nord, au Tchad. L'armée nationale, déjà de taille très limitée, se trouve à présent dans une situation de désarticulation certaine et requiert une augmentation des effectifs. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement prévoit un premier recrutement de 400 anciens militaires en décembre 2001. D'autres recrutements – de nouvelles recrues – interviendront ultérieurement.

35. Dans le cadre de leur politique de restructuration des forces de défense et de sécurité, les autorités ont décidé que ces recrutements auront lieu au niveau des préfectures – et non plus à Bangui, comme par le passé – de façon à ce que les forces armées centrafricaines deviennent réellement une armée nationale, pluriethnique. De même, les casernes seront délocalisées, de manière à réduire le nombre de militaires à Bangui et à y renforcer la sécurité.

36. La situation sécuritaire s'était détériorée à la suite de la rébellion du général Bozizé. Les quartiers nord de Bangui étaient pratiquement inaccessibles, et de nombreux habitants avaient dû fuir pour s'installer dans la périphérie de la capitale. La tension a sensiblement baissé depuis le repli de Bozizé et de ses hommes vers le nord. Cependant, des actes de banditisme armé et de braquage sont toujours signalés dans les quartiers. Pour rétablir la sécurité, le Gouvernement vient de décider d'interdire formellement à tous les personnels militaires, sous peine de sanctions, le port de leurs armes en dehors des heures de service.

37. Les préoccupations de sécurité des autorités, relatives à la présence des réfugiés militaires à Zongo, se sont quelque peu atténuées depuis le transfert de ces derniers à Bokilio (120 kilomètres de Bangui), en octobre et novembre 2001, grâce à l'action conjuguée du HCR, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), du BONUCA et de Jean-Pierre Bemba qui contrôle ce secteur. C'est dans la région nord du pays, à la frontière avec le Tchad, que la situation sécuritaire pourrait se détériorer suite aux affrontements entre les troupes gouvernementales et les partisans de Bozizé. Même si ces éléments ont été, en majorité, refoulés en territoire tchadien où ils ont été désarmés, une partie des hommes de l'ancien chef d'état-major demeure en territoire centrafricain. Cette présence pourrait engendrer d'autres accrochages avec l'armée régulière.

38. L'insécurité qui persiste en République centrafricaine est également due à la prolifération des armes, tant dans la capitale qu'à l'intérieur du pays. C'est la raison pour laquelle, à l'initiative du Bureau et sous son impulsion, une stratégie de désarmement et de ramassage des armes a été élaborée avec le concours du PNUD, en relation avec le Gouvernement. Il s'agit de procéder au ramassage des armes illégalement détenues, notamment par les populations civiles et les groupes non conventionnels. Cette opération, qui sera en partie financée par le PNUD, démarrera prochainement, les autorités ayant déjà mis en place les structures appropriées.

39. Le BONUCA a également mené, en étroite concertation avec le Gouvernement, une réflexion sur la restructuration des forces armées. Le plan d'action qui a été arrêté, prévoit des programmes de redéploiement des unités et de réhabilitation des infrastructures. L'État centrafricain lui-même s'est engagé à reconstruire des casernes. Ses efforts seront appuyés par l'assistance de partenaires extérieurs, à l'instar de la France dont la coopération avec la République centrafricaine demeure de loin la plus importante.

40. Les programmes de formation destinés à la police et à la gendarmerie ont été menés à leur terme par l'équipe de police civile du Bureau. Trois stages de qualification et de remise à niveau sur la sécurité publique, le commandement, le fichier et les statistiques criminelles, ont été organisés d'août à novembre 2001. Quatre autres stages de remise à niveau des commandants de brigade de gendarmerie, d'officiers de police, d'agents de renseignements généraux et de la police de l'air et des frontières, se dérouleront au courant du mois de décembre 2001.

VI. Situation économique

41. À l'instar du putsch manqué du 28 mai 2001, l'affaire Bozizé a eu, à un moindre degré, des conséquences négatives sur l'économie du pays. Le blocage de la principale voie d'approvisionnement de la capitale pendant près d'une semaine et la fermeture des administrations, banques et commerces une semaine durant, ont provoqué un important manque à gagner pour l'État, réduisant encore davantage ses capacités à faire face à ses dépenses, notamment salariales. La mission de revue du programme

intérimaire octobre 2000-mars 2001 est prévue dans le courant du premier trimestre 2002.

42. Les crises répétitives que le pays a connues depuis le début de cette année n'ont malheureusement pas permis aux programmes de coopération avec les institutions de Bretton Woods de se dérouler comme prévu. Ainsi, entre autres difficultés, le Gouvernement centrafricain n'a pas encore pu bénéficier du détachement d'experts de haut niveau pour renforcer ses capacités dans la gestion des affaires économiques et financières. J'exhorte donc les partenaires au développement à continuer d'apporter leur assistance à la République centrafricaine dans ce domaine.

43. La réunion des bailleurs de fonds, initialement programmée pour septembre 2001, s'est tenue à Paris le 20 décembre 2001. Les négociations avec les institutions de Bretton Woods auront lieu fin mars 2002 et un nouveau programme pourrait être conclu au mois d'avril 2002. De nombreux partenaires ont subordonné leur assistance à la République centrafricaine à l'existence de ce programme. D'ici là, le pays connaîtra une situation financière très difficile, dans la mesure où il n'enregistrera aucune rentrée de fonds.

44. Je souhaiterais attirer l'attention des membres du Conseil sur la situation critique de la République centrafricaine en matière d'endettement extérieur. Ce pays n'a pas encore bénéficié de l'initiative d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le 14 novembre 2001, le Président Patassé a sollicité mon intervention auprès des institutions de Bretton Woods, afin de faciliter l'accès rapide de la République centrafricaine à l'initiative PPTE et de bénéficier ainsi de ressources additionnelles pour son développement. J'ai exprimé l'intention d'examiner avec les autorités du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, les voies appropriées pour faciliter l'accès de la République centrafricaine à l'initiative PPTE. À cet égard, il est clair que la réalisation de progrès tangibles dans le sens de la réconciliation nationale créerait un contexte politique favorable à cette démarche.

VII. Observations

45. J'avais souligné dans mon rapport du 21 septembre 2001 que la situation en République centrafricaine se normalisait progressivement. L'affaire Bozizé est venue freiner cette normalisation, en

fragilisant davantage l'État dans ses efforts de redressement économique.

46. En matière de dialogue politique, la réconciliation nationale attendue après le coup d'État manqué du 28 mai 2001 n'a toujours pas eu lieu en raison, entre autres, de la poursuite des investigations judiciaires. Pourtant une rencontre entre le Président Patassé et les dirigeants de l'opposition, contribuerait à décriper l'atmosphère et à rapprocher les principaux acteurs politiques.

47. À cet égard, je salue les efforts que les leaders de la sous-région déploient pour relancer le dialogue politique et encourager la réconciliation nationale en République centrafricaine.

48. Entre-temps, il est à espérer que l'appel au retour des réfugiés, solennellement lancé par le Président Patassé, contribuera à une certaine décrispation. Les dispositions, notamment sécuritaires, prises par les autorités dans le cadre du comité d'accueil de ces réfugiés, en interaction avec le BONUCA, les agences du système des Nations Unies et certaines ambassades, dont celles des pays membres permanents du Conseil de sécurité, témoignent de leur volonté de refaire l'unité des fils et filles de la nation.

49. Sur le plan des droits de l'homme, la fin du mandat de la Commission mixte d'enquête judiciaire et l'organisation du procès des putschistes permettront certainement de renforcer les progrès déjà enregistrés et que je signalais dans mon rapport du 21 septembre 2001.

50. En attendant que la réunion des bailleurs de fonds tenue à Paris le 20 décembre porte ses fruits, j'encourage les partenaires au développement à continuer d'apporter leur aide à la République centrafricaine pendant cette période transitoire qui présage de difficultés plus sérieuses qu'auparavant.

51. Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude à mon Représentant, le général Lamine Cissé, et à toute l'équipe du système des Nations Unies pour les efforts louables qu'ils déploient pour ramener le calme dans le pays et aider le Gouvernement à faire face aux multiples défis auxquels est confrontée la République centrafricaine.